

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 janvier 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Points 31 et 130 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Prévention des conflits armés

**La responsabilité de protéger et la prévention du génocide,
des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes
contre l'humanité**

**Lettre datée du 13 janvier 2020, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Premier Ministre de l'Arménie, Nikol Pashinyan, à l'occasion du trentième anniversaire des pogroms antiarméniens à Bakou (voir annexe).

Les pogroms antiarméniens ont duré près d'une semaine, au cours de laquelle des centaines de personnes ont été tuées, torturées à mort et grièvement blessées dans les rues de Bakou. De nombreux cas de brutalités et de meurtres commis avec une extrême cruauté ont été documentés. Ces massacres ont eu pour issue tragique et déplorable le nettoyage ethnique complet de la communauté arménienne à Bakou, qui comptait environ 250 000 personnes en 1988.

À l'époque, cet odieux crime contre l'humanité a été condamné par la communauté internationale, y compris le Parlement européen.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 31 and 130 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher Margaryan



Annexe à la lettre datée du 13 janvier 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Premier Ministre de l'Arménie, Nikol Pashinyan, à l'occasion du trentième anniversaire des pogroms antiarméniens à Bakou

Chers compatriotes,

Aujourd'hui, nous commémorons les victimes des pogroms, du nettoyage ethnique et des déportations en masse qui ont frappé les Arméniens de Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan. Il y a trente ans, la communauté internationale a été témoin des massacres commis contre la population arménienne à Bakou et les a condamnés.

En 1990, à la suite de la politique de répression et de nettoyage ethnique inaugurée par le massacre de Soumgaït, il ne restait à Bakou que 35 à 40 000 Arméniens sur les quelque 250 000 qui y vivaient auparavant, pour la plupart des personnes âgées et sans défense. Leur sort a été plus tragique encore : des centaines d'entre eux ont été tués, grièvement blessés ou portés disparus ; des dizaines de milliers d'entre eux sont devenus des réfugiés. Telles étaient les conséquences des pogroms antiarméniens qui ont fait rage à Bakou pendant environ une semaine.

Les Arméniens qui vivaient à Bakou ne présentaient aucune menace pour l'Azerbaïdjan, ses autorités ou ses forces politiques. Tout ce qu'ils voulaient, c'était continuer à vivre dans leur ville natale, celle où leurs ancêtres avaient vécu. Et pourtant, ils étaient perçus par l'Azerbaïdjan comme une menace en raison de leur origine ethnique.

Les Arméniens ont vécu à Bakou pendant des siècles, donnant à la ville un authentique caractère de multiculturalisme. Au XIX^e siècle, ils ont largement contribué au développement de l'industrie pétrolière à Bakou. Ils ont joué un rôle inestimable dans le développement de la ville pendant l'époque soviétique.

Trente ans après les événements tragiques évoqués, aucun respect ni aucune compassion ne sont accordés aux victimes des massacres antiarméniens de Bakou. Les quelques personnes qui ont eu le courage de mentionner dans leurs œuvres littéraires la tragédie vécue par les Arméniens à Bakou ont été publiquement humiliées et officiellement désignées comme traîtres.

Aujourd'hui encore, les auteurs d'atrocités contre des personnes sans défense sont admirés comme des héros de l'Azerbaïdjan, tandis que leurs crimes sont considérés comme un chapitre glorieux de la lutte pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan.

Malheureusement, l'Azerbaïdjan n'a pas mis à profit les trente dernières années pour faire œuvre de réflexion, de repentir et de réconciliation.

Depuis, nous avons été témoins de tentatives d'extermination de la population de l'Artsakh, nous avons assisté, en avril 2016, à la remise en liberté et à la glorification du meurtrier condamné, Ramil Safarov, nous avons assisté à des tortures et à des meurtres brutaux de personnes âgées et sans défense dans les localités frontalières de l'Artsakh. L'arménophobie est devenue une politique d'État et un crédo en Azerbaïdjan.

Chers compatriotes,

Aujourd'hui, nous exprimons notre reconnaissance à toutes les organisations internationales et tous les organes parlementaires qui ont réagi et documenté ces événements, les ont condamnés et les ont exposés au monde.

En rendant hommage à la mémoire de nos victimes innocentes, je déclare en assumant toute la responsabilité que cela implique que nous n'autoriserons aucune nouvelle tentative d'extermination ou de déportation d'Arméniens. La République d'Arménie, la République de l'Artsakh et tous les Arméniens du monde feront tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le droit à l'existence et au développement pacifique du peuple arménien dans sa patrie historique, y compris dans l'Artsakh.
